

## **Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique**

### **Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2019**

#### **1/ Le cadre général**

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Intercollectivités pour la Gestion et le Développement d'un Centre Informatique (SIGDCI).

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2019. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante. Par cet acte, le président, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du syndicat. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les coûts de maintenance des logiciels et le remboursement des agents de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Le SIGDCI a été dissous au 31 décembre 2019. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole s'est substituée au SIGDCI.

#### **2/ La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet au SIGDCI d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du syndicat.

La seule recette de fonctionnement du SIGDCI est constituée des contributions des adhérents. Pour l'exercice 2019, cette recette a diminué.

**Les recettes de fonctionnement 2019 s'élèvent à 2 183 639,39 €.**

**Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 2 419 075,35 €.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	407 550,19 €	Dotations et participations	2 183 200 €
Charges de personnel, frais assimilés	1 301 391,17 €		
Autres charges	58 823,88 €	Autres recettes	439,39 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 767 765,24 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 183 639,39 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	651 310,11 €		
<b>Total général</b>	<b>2 419 075,35 €</b>	<b>Total général</b>	<b>2 183 234,34 €</b>

**3/La section d'investissement**

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIGDCI regroupe :

- en dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels et de logiciels.
- en recettes, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais d'études	32 760,00 €	FCTVA	130 052,08 €
Concessions et droits similaires	315 048,49 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	651 310,11 €
Matériel de bureau et informatique	146 853,82 €		€
<b>Total de l'exercice</b>	<b>494 662,31 €</b>	<b>Total de l'exercice</b>	<b>781 362,19 €</b>
Reste à réaliser	0,00 €		
<b>Total général</b>	<b>494 662,31 €</b>	<b>Total général</b>	<b>781 362,19 €</b>